



RAPPORT DE LA COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 09-2021

Renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Compositions

Les commissions chargées d'examiner ce préavis se sont réunies le 17 novembre 2021, à 18h30, dans la salle de Castelmont. Sont présentes les commissions des villes de Renens et de Prilly, dans les compositions suivantes :

Pour Prilly :

Mme Patricia CLIVAZ-LUCHEZ (PSIG), confirmée dans sa fonction de présidente
Mme Nicole GENET (PSIG),
Mme Johanna MONNEY (Les Vert-e-s),
M. Jean-François STAUB (Les Vert-e-s),
Mme Lumia CLARAMUNT (PLR),
M. Philippe CRETEGNY (PLR),
M. David STAUFFER (LCVL), confirmé dans sa fonction de rapporteur pour les commissaires de Prilly et de Renens pour une première partie et de Prilly pour la 2^{ème} partie.

Pour Renens :

Mme Frédérique BEAUVOIS,
M. Robert MULOPO,
Mme Laurence PLATTNER,
Mme Angela THODE SCHAFROTH,
M. Mehmet KORKMAZ,
M. Byron ALLAUCA,
M. Pascal GOLAY,
M. Luis GUEDES,
M. Roland DELAPIERRRE.

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Ishan Kurt, celle de Renens par M. Oumar Niang et M. Michel Veyre, secrétaire municipal. Sont également présent-e-s Mme Isabelle Alghisi, Secrétaire municipale de Prilly, et le capitaine Damien Chatelan, Commandant du SDIS Malley, Prilly et Renens.

La présidente annonce que les commissions de Renens et Prilly siégeront ensemble avant de se séparer pour délibérer et voter leurs conclusions respectives.

2. Questions et réponses

M. Kurt rappelle le montant total demandé la répartition entre les communes de Prilly et Renens. Le commandant présente quelques activités, cite quelques chiffres et rappelle que le Corps est constitué de sapeurs-pompiers volontaires ayant une activité professionnelle. Les types d'intervention sont multiples, réalisées de manière autonome ou en appui des professionnels de la Ville de Lausanne. Le nombre d'interventions était de 223 en 2020 et s'élève déjà à 219 en 2021.

L'effectif est de 108 à ce jour, dont 50 porteurs d'appareils respiratoires préparés à aller au feu.

Un commissaire demande si au vu de l'évolution démographique des deux communes et du cahier des charges, l'augmentation du temps de 0,5 pour le poste semble bien raisonnable. Selon les municipaux et le commandant, le besoin est actuel et réel ; il est prudent de venir avec cette demande aujourd'hui. Les conséquences de l'avenir et des grands chantiers seront étudiées en temps voulu, avec la volonté d'inclure les miliciens pour amortir les charges de travail futures

Le Cdt rappelle que les variations présentées dans le tableau de la page 3 (préavis de Renens) sont dues au nombre d'habitants et présentent l'entièreté des charges du SDIS ; les coûts sont plus chers en ville qu'en campagne. La dotation du matériel fourni par l'ECA change aussi, de même que l'effectif varie aussi en fonction des minimas fixés par l'ECA.

A une question d'un-e commissaire, le commandant explique ensuite pour quelles raisons la gestion des tubes à clé sur les bâtiments et des dossiers d'intervention sont à charge des communes et non de l'ECA. Pour rappel, en ce qui concerne la gestion des plans d'intervention, l'ECA a modifié ses structures et ne s'occupe plus de ces derniers ; elle devrait cependant mettre un programme à disposition des communes pour les aider dans cette gestion. En ce qui concerne les tubes, selon la Loi vaudoise sur le SDIS et les normes fédérales d'assurance AEAI, il est obligatoire aux propriétaires de prévoir des clés sous forme de « pass » pour accéder aux bâtiments et il revient aux pompiers de les contrôler. Cette gestion doit être suivie, à cause des nouveaux locaux, de la désactivation de certaines clés, de l'affectation, etc. Ce seront toujours les pompiers qui devront étoffer ces dossiers d'intervention.

Un-e commissaire complète la réponse en précisant que les coûts sont influencés par plusieurs facteurs et que les camions sont pour plus d'un million.

Un-e commissaire demande si au vu des différences du nombre d'interventions par commune, il est prévu des rétrocessions. Il est répondu que la répartition est effectuée en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre, les deux communes étant solidaires.

Un-e commissaire demande si le matériel de désincarcération est encore en utilité, pinces et coussins. Le commandant précise que ce genre d'intervention est effectué par les sapeurs-pompiers de Lausanne, qui, par la situation centrale de la caserne, interviennent rapidement sur les lieux. En outre, de ce fait, ledit matériel a été jeté.

Un-e commissaire demande si le poste requiert des compétences techniques et administratives et s'il y a déjà des candidats proposés pour répondre aux critères exigés. Il est répondu qu'il n'y a pas encore de candidats. Le commandant explique que la secrétaire n'a pu prendre que 2 semaines de vacances et est déjà de 30 heures supplémentaires, soit 20 de plus que le maximum autorisé à Renens. Le profil recherché sera orienté vers une personne dessinatrice en bâtiment avec des connaissances larges.

Un-e commissaire demande si nous devons craindre, comme dans d'autres domaines, un report de charge du canton vers les communes. Il est répondu qu'il ne faut pas confondre la mission de prévention de l'ECA et celle des communes d'assurer la sécurité, l'ECA n'étant pas sur le terrain.

En termes de formation continue, le commandant explique qu'en plus des milliers d'heures disponibles, les sapeurs-pompiers volontaires prennent des jours de congé pour aller faire des cours.

Enfin, un-e commissaire demande ce qui est fait pour encourager les collaborateurs à s'engager. Le Municipal répond que rien ne les empêche, comme tous les habitants, de s'engager dans un SDIS. Il reste néanmoins à les inciter, de même que les employeurs de Renens et Prilly à favoriser ce système de milice.

La présidente remercie les commissaires des deux communes pour ce travail commun ; elle remercie les représentants des Municipalités de Renens et Prilly, le commandant et les autres personnes présentes.

Les commissions siègent séparément pour délibérer.

3. Délibérations

Les commissaires estiment que le poste proposé est vraiment nécessaire.

Un Commissaire, ancien pompier, relève qu'il est très important que la personne qui sera engagée ait déjà un certain bagage technique relatif au poste. De plus, cette personne devra être d'accord de suivre une formation afin d'accomplir les tâches inhérentes au poste.

La Commission délègue avec confiance au Service des Ressources humaines de la commune de Renens la charge de trouver la personne ayant les capacités adaptées à ce poste.

4. Vote final

Le président met ensuite les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées à l'unanimité.

R. Delapierre, Président de la Commission renanaise lève la séance à 19 :40

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier le préavis No 9-2021 vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Renens

- vu le préavis No 9-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- **ACCEPTE** le renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente SDIS Malley, Prilly-Renens;
- **ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2022 d'un montant estimé de CHF 32'700.--, compte N°6150.35.2102 «Participation Entente SDIS Malley Prilly-Renens », relatif au renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT.
- **PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2023 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 7.3.

Au nom de la Commission :

Le Président/rapporteur

Roland Delapierre